

**Document d'information sur le budget
des dépenses et la planification axée
sur les résultats
2010-2011**

**Ministère du Développement du Nord,
des Mines et des Forêts**

ISSN : 1718-6951

This document is available in English.

PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2010-2011

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En tant que ministère régional du Nord de l'Ontario et de ministère responsable des secteurs minier et forestier de la province, le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts (MDNMF) s'emploie à préserver la solidité, la santé et la prospérité du Nord de l'Ontario et de ces secteurs. En offrant une perspective nordique, le ministère soutient les initiatives provinciales dans le Nord et tient compte des circonstances propres à la région.

Le ministère dirige et coordonne les programmes gouvernementaux visant à faire croître l'économie du Nord de l'Ontario, à bâtir de fortes collectivités dans la région et à y créer des occasions d'emploi. Grâce à un réseau de bureaux et à l'élaboration stratégique de politiques et de programmes, le ministère s'assure que les résidents du Nord ont accès aux programmes et aux services gouvernementaux et qu'ils ont leur mot à dire à propos des décisions gouvernementales qui touchent le Nord. Le ministère codirige en outre l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de croissance du Nord de l'Ontario, une stratégie à long terme visant à soutenir une croissance économique et démographique durable dans le Nord.

En tant que ministère sectoriel pour le secteur minier de la province, le ministère appuie une industrie minière forte et durable en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en donnant des renseignements aux clients internationaux sur la richesse de l'Ontario en ressources minérales et en administrant de manière juste, efficace et efficiente la *Loi sur les mines*. Le ministère fournit également des renseignements géoscientifiques sur toutes les régions de la province, encourage la collaboration et la consultation avec les collectivités autochtones, administre les redevances sur les diamants de l'Ontario et veille à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

En 2010-2011, le MDNMF est devenu le ministère sectoriel pour le secteur forestier de la province. À ce titre, il assumera le leadership des initiatives de revitalisation et de transformation et se fera le promoteur des activités économiques et commerciales au sein de l'industrie forestière. Les responsabilités en matière de leadership portent notamment sur les stratégies industrielles, les mesures de compétitivité ainsi que le commerce international ayant une incidence sur l'industrie des produits forestiers de l'Ontario.

Le ministère favorise un environnement commercial concurrentiel et appuie le développement économique et communautaire du Nord de l'Ontario. Les professionnels du développement économique, qui se spécialisent dans les secteurs des produits forestiers, des mines, des entreprises et des industries, de la biotechnologie, de la fabrication, des télécommunications, du cybercommerce, des transports, de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme et de la promotion du commerce et de l'investissement, aident les municipalités, les Premières nations et les entreprises à attirer les

investissements, à saisir les occasions d'affaires, à diversifier les économies locales et à bâtir des collectivités du Nord plus fortes.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), qui est présidée par le ministre du Développement du Nord, des Mines et des Forêts, fournit une aide financière essentielle afin de soutenir le développement des entreprises, les entrepreneurs, les investissements en immobilisations et en infrastructure et la création d'emplois dans les collectivités du Nord de l'Ontario.

Le ministère coordonne les investissements essentiels de la province dans le transport, les télécommunications et l'infrastructure publique de la région par l'entremise de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) et de l'Owen Sound Transportation Company (OSTC). Il contribue à soutenir les collectivités du Nord de l'Ontario au moyen d'une planification stratégique de l'infrastructure et d'investissements dans celle-ci. Les responsables du Programme des transports dans le Nord collaborent avec d'autres ministères et les collectivités des Premières nations afin de prolonger et de maintenir l'infrastructure routière provinciale du Nord, les routes dans les territoires non érigés en municipalité, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver.

Afin d'accroître la compétitivité du secteur minier, le ministère gère les terrains miniers de l'Ontario, attire les investissements et soutient l'exploitation minière. Il administre la *Loi sur les mines* de l'Ontario en vue d'assurer un accès équitable aux droits miniers sur les terres de la Couronne et une gestion équitable des terrains miniers.

La Commission géologique de l'Ontario (CGO), qui s'acquitte de son mandat provincial à partir de son siège social de Sudbury, offre des renseignements et des services géoscientifiques qui permettent de stimuler le secteur minier et d'aider l'Ontario à conserver son rang de chef de file mondial en sciences de la terre. La prestation de services se fait par l'entremise de neuf bureaux géoscientifiques régionaux, qui offrent un accès aux renseignements sur les avoirs de l'Ontario en matière de géoscience et de ressources minérales.

Elle fournit également les renseignements géoscientifiques stratégiques de base nécessaires à la détermination des aquifères de l'Ontario, de son potentiel en matière d'énergie non renouvelable et des sources de minéraux de qualité pour la construction et au soutien des priorités du gouvernement sur le plan de la protection des eaux souterraines. Ce programme géoscientifique favorise en outre la participation des Autochtones et un processus décisionnel éclairé quant à l'aménagement du territoire, qui favorise le développement durable des collectivités.

Les responsables du programme Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers collaborent avec les ministères partenaires et les ministères fédéraux pour promouvoir l'utilisation sûre, saine et durable des terrains miniers de l'Ontario.

Le ministère continuera de promouvoir une industrie forestière durable à long terme sur le plan économique et environnemental en Ontario. Des efforts importants seront déployés en 2010-2011 pour relever les défis sans précédent auxquels fait face

l'industrie forestière, gérer les répercussions sociales et économiques connexes et améliorer la compétitivité du secteur forestier de l'Ontario.

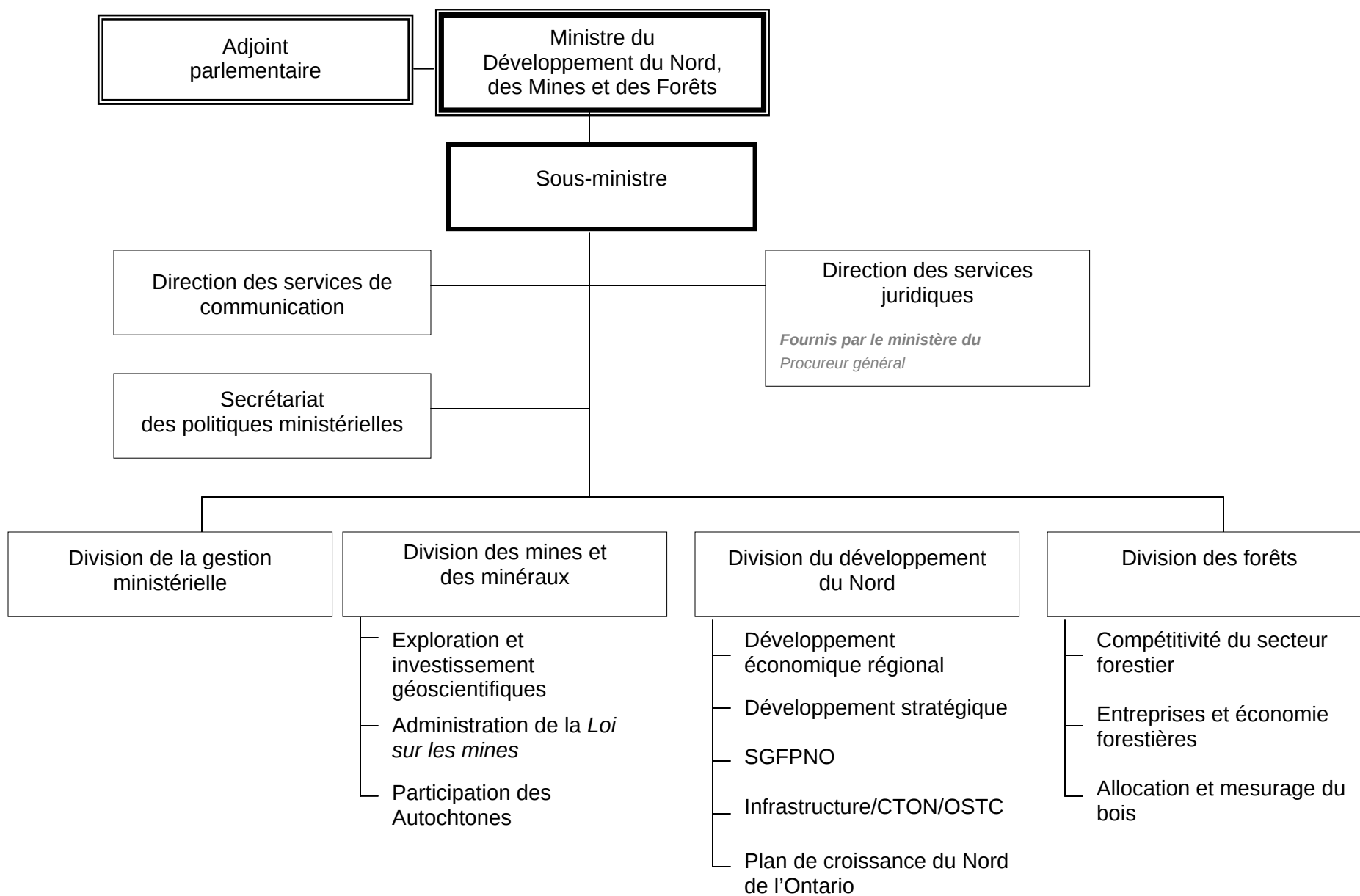
Le ministère élabore actuellement trois éléments clés pour soutenir la croissance du secteur forestier en Ontario.

- La Compétition pour l'approvisionnement en bois est une stratégie à court terme visant à mettre le bois inutilisé à la disposition des nouvelles installations et des installations existantes. On s'attend à ce que les nouvelles installations offrent des solutions en matière d'énergie verte et des produits à valeur ajoutée.
- Un cadre de mise en œuvre sera élaboré afin d'améliorer la conception du régime de tenure et d'établissement des prix relatif aux forêts de la Couronne de l'Ontario afin de promouvoir l'utilisation efficace des ressources de la Couronne et d'appuyer les collectivités du Nord et des régions rurales de l'Ontario. Il s'agit d'une solution à long terme qui appuie les organismes de gestion durable des forêts.
- La Stratégie de compétitivité du secteur forestier aidera le gouvernement à prendre des décisions à court et à long termes qui favoriseront et amélioreront la compétitivité du secteur forestier de l'Ontario.

Priorités stratégiques du MDNMF pour 2010-2011 :

Priorités du gouvernement	Créer des emplois et accroître la prospérité		Créer des collectivités plus fortes		Améliorer la qualité de vie
Priorités du ministère	Faire du Nord de l'Ontario une région forte, saine et prospère.	Fournir aux résidents du Nord un accès aux programmes et aux services gouvernementaux.	Créer une nouvelle richesse et de nouveaux avantages en appuyant les secteurs ontariens de l'exploration et de l'exploitation minières, des sciences de la terre et de l'exploitation forestière.	Promouvoir une industrie minière forte, sûre et durable en produisant des données géologiques précieuses et en administrant de manière juste et cohérente la <i>Loi sur les mines de l'Ontario</i> .	Promouvoir l'industrie forestière en élaborant des politiques qui appuient l'efficacité et la compétitivité du secteur ainsi que l'investissement en Ontario.
Secteurs d'intervention privilégiés	Consolider l'économie du Nord	Compétitivité du secteur minier	Compétitivité du secteur forestier	Investir dans l'infrastructure du Nord	

ORGANIGRAMME



PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2010-2011

Le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts s'acquitte de son mandat dans le cadre de trois activités ou catégories principales : le développement économique du Nord, les mines et minéraux ainsi que les forêts.

Activité : Développement économique du Nord

Dans le cadre de cette activité, le ministère dirige et coordonne les programmes gouvernementaux visant à faire croître l'économie du Nord de l'Ontario, à bâtir de fortes collectivités dans la région et à y créer des occasions d'emploi. Le ministère joue en outre un rôle important relativement au respect des engagements du gouvernement à l'égard des initiatives stratégiques qui pourraient avoir des répercussions sur le Nord de la province.

Sous la bannière du développement économique du Nord, le ministère offre les sous-activités suivantes :

- Développement économique régional
- Développement stratégique
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
- Commission de transport Ontario Northland et Owen Sound Transportation Company

Développement économique régional

Un réseau de six équipes régionales intégrées (Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Timmins, North Bay et Kenora), comptant des bureaux dans 32 collectivités du Nord, sert de point central à la réalisation des programmes et à la prestation des services dans les secteurs économiques importants de cette région. Ces équipes collaborent avec les collectivités du Nord afin de les aider à déterminer et à favoriser les occasions de développement économique, ainsi qu'à élaborer des propositions. Cette démarche intégrée permet au ministère de soutenir efficacement les initiatives de développement économique dans le Nord en fournissant un large éventail de produits et de services en mettant surtout l'accent sur la prestation des services à la clientèle. Le personnel chargé du développement économique régional tient également des réunions avec les collectivités et les groupes autochtones afin de promouvoir des programmes et d'aider à l'établissement de plans d'affaires pour les projets proposés.

Développement stratégique

Le ministère soutient les efforts de développement stratégique du Nord de l'Ontario, y compris la commercialisation des atouts du Nord de l'Ontario et des débouchés qu'il offre à l'échelle mondiale, la réalisation de travaux de recherche et d'analyse et le soutien des investissements stratégiques dans l'infrastructure au moyen notamment du Programme des routes du Nord. De plus, le ministère examine les occasions de croissance potentielles dans un certain nombre de secteurs stratégiques émergents, dont la bioéconomie, le cybercommerce et les débouchés à valeur ajoutée dans les

secteurs forestier et minier. Le ministère continuera en outre à collaborer avec les ministères partenaires afin d'accroître les investissements publics et privés dans les secteurs du transport, des télécommunications et de l'infrastructure communautaire de la région du Nord et à conclure des partenariats avec le gouvernement fédéral.

La sous-activité de développement stratégique soutient également un certain nombre d'initiatives clés, dont le Plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario sera une stratégie à long terme visant à soutenir une croissance économique et démographique durable dans le Nord de la province. Ce plan est en cours d'élaboration par le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, conjointement avec les collectivités du Nord et les Premières nations, les organismes autochtones, les organismes de développement économique, les associations commerciales, l'industrie, les organismes de formation et de recherche et le public. Une table ronde ministérielle réunissant 17 membres favorisera l'harmonisation des politiques et des investissements du gouvernement provincial afin de soutenir une région concurrentielle à l'échelle mondiale, par l'entremise des mesures suivantes :

- tirer parti des forces de la région afin de faire croître les industries existantes et émergentes;
- accroître les possibilités d'éducation et de formation afin d'assurer une main-d'œuvre compétente;
- aider à attirer de nouvelles personnes et de nouveaux investissements dans le Nord;
- effectuer des investissements stratégiques dans l'infrastructure afin de soutenir les priorités en matière de croissance régionale.

Des réunions ont été tenues avec plus de 3 000 résidents du Nord afin de leur donner l'occasion de formuler des suggestions sur le Plan de croissance et un groupe de discussion Pensez Nord a invité des conférenciers du monde entier pour qu'ils viennent échanger leurs idées. Un plan définitif devrait être terminé à l'automne 2010.

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), par l'entremise de ses programmes, collabore avec les entrepreneurs, les entreprises et les organismes commerciaux du Nord en vue de répondre aux priorités de la région tout en continuant à soutenir les projets essentiels d'infrastructure et de développement communautaire qui améliorent la qualité de vie et stimulent l'activité économique. Les efforts se poursuivront dans le cadre des programmes de la SGFPNO afin de réaliser des investissements stratégiques qui stimulent la création d'emplois dans le secteur privé, apportent une aide au démarrage d'entreprises, offrent des possibilités de développement aux jeunes du Nord, soutiennent les initiatives d'économie et de production d'énergie et fournissent une aide à l'innovation et aux technologies émergentes qui permettront à l'économie du Nord de progresser.

Commission de transport Ontario Northland et Owen Sound Transportation Company

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) et l'Owen Sound Transportation Company (OSTC) sont des organismes de la province qui relèvent du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts. Chacune reçoit des subventions annuelles de fonctionnement et d'immobilisations qui soutiennent la prestation, à des prix concurrentiels, de services de transport et de télécommunication sûrs, fiables et adaptés aux clients, aux résidents et aux entreprises du Nord-Est de l'Ontario.

Activité : Mines et minéraux

Le ministère appuie une industrie minière forte et durable en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en donnant des renseignements aux clients internationaux sur la richesse de l'Ontario en ressources minérales et en administrant de manière juste, efficace et efficiente la *Loi sur les mines* de l'Ontario. Il y a trois sous-activités :

- Cartographie géoscientifique et promotion de l'investissement
- Administration de la *Loi sur les mines*
- Participation des Autochtones.

Cartographie géoscientifique et promotion de l'investissement

Cette sous-activité permet de bâtir un secteur minier provincial fort et durable, contribuant à la prospérité de l'ensemble de l'Ontario. La collecte et la diffusion de données géoscientifiques en vue d'attirer et de canaliser les investissements dans le secteur minier et de définir un large éventail de priorités en matière de politiques gouvernementales en constituent les éléments clés.

Cartographie géoscientifique

La cartographie géoscientifique fournit des données géoscientifiques fondamentales qui constituent le cadre d'évaluation du potentiel minier de l'Ontario – un facteur important dans l'orientation des décisions du secteur privé en matière d'investissements. Les services comprennent la cartographie géoscientifique de l'ensemble de la province, un accès en ligne en tout temps aux données géoscientifiques et des services conseils d'experts en sciences de la terre à l'échelle de la province. L'expertise géoscientifique soutient également d'autres priorités du gouvernement, telles que la cartographie des eaux souterraines dans le cadre des efforts visant la protection de l'eau potable et la détermination de nouvelles possibilités de développement énergétique et industriel.

Promotion de l'investissement

Cette sous-activité est axée sur la promotion du secteur minier et de l'investissement. Les éléments clés comprennent la promotion des occasions d'investissement à l'échelle nationale et internationale et des services conseils de spécialistes en géologie dans les bureaux extérieurs, situés partout dans la

province, qui permettent de créer des réseaux et de favoriser la collaboration entre le gouvernement, les intervenants du secteur minier, les communautés autochtones et les secteurs liés au développement économique.

L'accent a été mis sur l'industrie diamantaire émergente de l'Ontario, plus particulièrement sur la création de débouchés à valeur ajoutée et l'administration des redevances ontariennes sur les diamants en vue de créer un avantage concurrentiel pour la province.

Administration de la *Loi sur les mines*

Ce secteur de programme administre la *Loi sur les mines* de l'Ontario afin d'assurer l'exploitation durable et responsable des ressources minières de la province. Il faut pour cela assurer un accès public équitable aux droits miniers sur les terres de la Couronne et une gestion juste et efficace des terrains miniers de l'Ontario, en plus de veiller à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

Dans le cadre de ce mandat, le ministère a lancé une initiative visant à moderniser la *Loi sur les mines* afin de s'assurer que l'exploitation des minéraux en Ontario s'effectue de manière à promouvoir un développement équilibré dont tous les Ontariens peuvent bénéficier, tout en modernisant la manière dont les sociétés minières jalonnet les concessions et les explorent afin qu'elle soit plus respectueuse des propriétaires fonciers privés et des collectivités autochtones.

Réhabilitation des terres de la Couronne

Le Programme de réhabilitation des mines abandonnées investit dans la réhabilitation des sites miniers abandonnés situés sur des terres de la Couronne afin d'assurer la sécurité du public, d'améliorer l'environnement et de faire en sorte que ces terres puissent être utilisées de façon productive. La réduction de la responsabilité de la Couronne sur ces sites, l'amélioration de la sécurité du public et la protection de l'environnement en sont les principales priorités.

Participation des Autochtones

La participation des Autochtones met l'accent sur l'établissement et le maintien de relations clés avec les Autochtones et les collectivités, la prestation de services consultatifs visant à aider les collectivités à avoir accès aux employés, aux ressources et aux programmes du ministère en matière d'exploitation minière et d'aide au développement économique du Nord. Le personnel responsable du programme travaille avec les collectivités autochtones et le secteur minier afin de respecter l'obligation de consulter de façon à s'assurer que les activités qui se déroulent respectent l'obligation de la Couronne relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités.

Activité : Forêts

Le ministère s'emploie à assurer la prospérité et la viabilité du secteur forestier de l'Ontario et favorise un environnement commercial concurrentiel en promouvant les emplois et les investissements dans le secteur forestier au moyen d'activités comme la Compétition pour l'approvisionnement en bois, l'Examen du régime de tenure forestière et d'établissement des prix et la définition d'une nouvelle Stratégie de compétitivité du secteur forestier. Le ministère s'attaque à plusieurs défis auxquels fait face l'industrie forestière, comme les faillites, l'évolution des marchés mondiaux, l'accroissement de la concurrence, les différends relatifs au commerce du bois d'œuvre résineux, l'augmentation des coûts et la vigueur du dollar canadien. Ce domaine se divise en trois sous-activités :

- Compétitivité du secteur forestier
- Entreprises et économie forestières
- Allocation et mesurage du bois

Compétitivité du secteur forestier

Le Secrétariat de la compétitivité du secteur forestier administre plusieurs programmes d'aide relatifs aux immobilisations, notamment le Fonds de prospérité pour le secteur forestier, le Programme de garantie d'emprunt et le Programme de transition et de réduction des coûts d'électricité pour l'industrie des pâtes et papiers du Nord, en vue de favoriser une industrie forestière plus viable et plus durable. En outre, il administre le programme Promotion du bois de l'Ontario pour promouvoir et améliorer les entreprises de fabrication à valeur ajoutée au sein de l'industrie.

Entreprises et économie forestières

Grâce à ce secteur de programme, le ministère fait preuve de leadership et offre de l'expertise relativement à l'élaboration d'une méthode d'établissement des prix pour les ressources forestières (arbres) récoltées sur les terres de la Couronne, aux questions relatives au commerce, à l'analyse des plans d'affaires, des propositions et des ententes, à la promotion de l'industrie forestière, de la recherche et de la fabrication de produits du bois à valeur ajoutée et au soutien en matière d'analyse socio-économique pour la planification de la gestion forestière et l'élaboration de politiques en la matière.

Allocation et mesurage du bois

Ce secteur de programme offre de l'expertise et une orientation aux clients de l'industrie forestière et au personnel du ministère relativement aux permis de récolte, aux revenus de la Couronne, à l'allocation de l'approvisionnement en bois, aux permis de scierie et au mesurage du bois (mesurage du bois d'œuvre et accréditation/formation des mesureurs). Il est également responsable de la mise en œuvre du Programme de construction et d'entretien des routes, qui partage avec l'industrie forestière les coûts des travaux relatifs aux routes forestières polyvalentes sur les terres de la Couronne.

Mesures de rendement du ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Activité – Développement économique du Nord		
Sous-activité	Mesure du rendement	Explication des résultats
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)	Investissements provenant d'autres partenaires	Le rapport cible des investissements provenant d'autres partenaires est de 1:3 en 2010-2011.
	Nombre d'emplois à temps plein créés ou conservés	Le financement de la SGFPNO devrait permettre de créer ou de maintenir 3 500 emplois à temps plein en 2010-2011.
Activité – Mines et minéraux de l'Ontario		
Sous-activité	Mesure du rendement	Explication des résultats
Exploration et investissement géoscientifiques	Classement de l'Ontario au Canada pour les nouveaux investissements dans les secteurs de l'exploration et de l'exploitation minières	L'Ontario devrait maintenir son rang de chef de file canadien au titre de nouveaux investissements en exploration et en exploitation minière en 2010.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne

Cette loi régit l'intendance et la gestion des forêts de la Couronne de l'Ontario ainsi que l'allocation et l'établissement des prix du bois de la Couronne. Le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts est responsable des pouvoirs, des devoirs, des fonctions et des responsabilités prévus par la loi en ce qui concerne l'industrie forestière, notamment le mesurage et l'établissement des prix du bois de la Couronne ainsi que l'allocation de ce dernier en vertu de permis et d'ententes.

Le ministère des Richesses naturelles administre la loi dans son ensemble et est chargé de reporter les modifications qui y sont apportées. Il est en outre responsable des articles de la loi relatifs à la gestion durable et à l'intendance des forêts.

Loi sur le privilège des travailleurs forestiers portant sur leur salaire

Cette loi prévoit un privilège et une procédure d'application en faveur des travailleurs forestiers afin d'assurer le versement de leur salaire.

Loi sur les mines

Cette loi régit les activités d'exploration et d'exploitation minières en Ontario. Le but de cette loi est d'encourager la prospection, le jalonnement et l'exploration en vue d'exploiter les ressources minières et de minimiser les effets néfastes sur l'environnement par la réhabilitation des terrains miniers en Ontario.

Loi sur le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts

Cette loi crée le ministère du Développement du Nord, des Mines et des Forêts. Elle reconnaît les conditions et les besoins particuliers du Nord de l'Ontario ainsi que le désir des habitants d'être mieux représentés au sein du gouvernement. La loi définit la fonction du ministère qui est de coordonner les activités gouvernementales dans le Nord de l'Ontario et d'y mettre sur pied des politiques et des programmes gouvernementaux, le tout dans l'intérêt des industries minière et forestière.

Loi de 2004 sur la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

Cette loi crée la Société d'émission d'obligations de développement en lui fixant comme objectifs de favoriser le développement des entreprises du Nord de l'Ontario en émettant des obligations afin de recueillir des fonds servant à octroyer des prêts et du financement par emprunt aux entreprises admissibles du Nord de l'Ontario.

Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Cette loi crée une société pour promouvoir et encourager les initiatives de développement économique et de diversification dans le Nord de l'Ontario par l'utilisation de fonds recueillis dans ce but. La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un service opérationnel provincial.

Loi sur les régies des services publics du Nord

Cette loi, adoptée en 1999, remplace la *Loi sur les régies locales des services publics*. Elle offre aux résidents du Nord de l'Ontario choix et souplesse pour la mise sur pied de mécanismes de prestations de services qui tiennent compte des circonstances propres au Nord de l'Ontario et permettent d'augmenter l'efficacité et la responsabilisation en matière de prestation de services dans toute la région.

La première partie de la loi permet aux habitants de territoires non érigés en municipalités d'établir légalement des régies locales de services publics pour agir en leur nom et de rassembler les fonds nécessaires à la mise en place de certains services de base qui améliorent la qualité de vie. La deuxième partie de la loi permet la création de régies de services qui regroupent la prestation de six services essentiels : l'aide à l'enfance, l'aide sociale, la santé publique, le logement social, le service d'ambulance et les foyers pour personnes âgées ainsi qu'une variété de services optionnels. La régie des services est responsable de l'administration fiscale de la région.

Loi sur le programme ontarien d'exploration minière

Entrée en vigueur en 1980, cette loi prévoit des programmes d'incitation qui encouragent l'exploration et l'exploitation minières en Ontario.

Loi sur la Commission de transport Ontario Northland

Cette loi définit le mandat de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) qui est de fournir des services de transport et de télécommunication dans le Nord de l'Ontario. La Commission de transport Ontario Northland est exploitée comme une entreprise opérationnelle de la province.

Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels

Cette loi crée l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario comme l'organe directeur des géoscientifiques et investit l'Ordre du pouvoir d'élaborer des normes de pratique professionnelle pour les personnes qui souhaitent être reconnues en tant que géoscientifiques professionnels.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Commission d'examen du bois de la Couronne

La Commission d'examen du bois de la Couronne prépare les examens écrits et pratiques de mesurage du bois et recommande au ministre les candidats aptes à recevoir le permis de mesureur.

Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

La Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario est une entreprise opérationnelle provinciale. La Société, en collaboration avec l'Office ontarien de financement, a émis des obligations garanties par la province aux résidents du Nord. Le produit de la vente d'obligations sert à octroyer des prêts aux entreprises du Nord qui investissent dans des projets d'immobilisations en vue de créer de nouveaux emplois dans la région.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un service opérationnel provincial. Elle a été créée en 1988 et son mandat consiste à donner des conseils et à faire des recommandations en ce qui a trait à la croissance et à la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario et d'y promouvoir et d'y encourager les initiatives de développement économique.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission de transport Ontario Northland est une entreprise opérationnelle provinciale qui assure le transport et les télécommunications dans le Nord de l'Ontario. Ces activités incluent les services ferroviaires de marchandises et de passagers, de télécommunications, d'exploitation d'autobus et maritime.

Owen Sound Transportation Company Limited

L'Owen Sound Transportation Company Limited (OSTC) est une entreprise opérationnelle provinciale qui fournit des services de transport maritime (véhicules et passagers) de Tobermory à South Baymouth, à bord du M.S. Chi-Cheemaun. L'OSTC exploite également le traversier de l'île Pelée tout au long de l'année en vertu d'un contrat avec le ministère des Transports.

PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX ORGANISMES

Prévisions 2010-2011 \$	Organisme	Prévisions <u>2009-2010</u> \$	Chiffres réels provisoires <u>2009-2010</u> \$	Chiffres réels <u>2008-2009</u> \$
34 500 000 55 500 000	Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario - Fonctionnement - Immobilisations	34 500 000 45 500 000	34 500 000 45 500 000	34 500 000 35 500 000
21 200 000 21 625 000	Commission de transport Ontario Northland – Fonctionnement – Immobilisations	21 200 000 26 100 000	21 200 000 26 100 000	21 300 000 23 572 600
800 000 1 280 000	Owen Sound Transportation Company Limited – Fonctionnement – Immobilisations	800 000 1 097 000	800 000 1 097 000	800 000 679 616

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2010-2011

	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars) 2010-2011
Fonctionnement	574,2
Immobilisations	283,1

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par programme 2010-2011

Nom du programme ou de l'activité	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Administration du ministère	11,3
Programme du développement du Nord	501,0
Programme des mines et des minéraux	54,6
Forêts	169,4
Redressements de consolidation nets	121,0